

SICAV de droit français

**LAZARD USD MONEY
MARKET**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	24
7. Texte des résolutions	48
8. Annexe(s)	49
Caractéristiques de l'OPC	50
Information SFDR	53

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Lazard Frères Gestion a décidé pour la SICAV **LAZARD USD MONEY MARKET** (code ISIN : FR0000284283) la modification du taux minimum d'alignement des caractéristiques de l'épargne solidaire : 80% *en lieu et place de 90%*.

➤ **Date d'effet : 01/02/2025.**

Lazard Frères Gestion a décidé pour la SICAV **LAZARD USD MONEY MARKET** (code ISIN : FR0000284283) la mise à jour du fournisseur de données ESG : ISS ESG *en lieu et place de Moody's ESG Solutions*.

➤ **Date d'effet : 08/09/2025.**

Le Conseil d'administration de la SICAV **LAZARD USD MONEY MARKET** (code ISIN : FR0000284283) en date du 05/02/2025, a informé les administrateurs de la fin du prélèvement des commissions de mouvement au plus tard le 31/12/2025, et a validé l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS), suite à la modification de la doctrine de l'AMF (position-recommandation DOC-2011-05).

➤ **Date d'effet : 18/11/2025.**

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Laurent Colomer <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	1	▪ Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard USD Money Market
Benjamin Le Roux <i>Gérant de Lazard Frères Gestion</i>	2	▪ Président Directeur Général de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI ▪ Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard USD Money Market

- II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce
La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce
Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale
Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : 3,97 %

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 4,36 %

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires.

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévue. D'après les projections du FMI, la croissance du PIB mondial ne devrait que légèrement ralentir pour passer de 3,3% en 2024 à 3,2% en 2025. Aux États-Unis, la croissance a été stimulée par des investissements très importants dans le secteur de l'intelligence artificielle et des effets de richesse favorables pour les ménages à revenus élevés. En revanche, le marché du travail s'est affaibli, poussant la FED à reprendre la baisse de son directeur à l'automne. L'inflation est restée supérieure à son objectif mais l'impact des droits de douane a été moins important que ce que l'on pouvait craindre. Dans la zone euro, la résistance de la demande intérieure a contrebalancé le frein du commerce extérieur, incitant la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux à l'été, alors que le processus de désinflation s'est poursuivi. La Chine est parvenue à réorienter ses exportations, permettant le maintien de sa croissance.

Sur les marchés, la plupart des classes d'actifs ont enregistré de solides performances, malgré des phases de forte volatilité. Les indices actions ont terminé l'année proches de leurs plus hauts historiques, l'intelligence artificielle restant le thème dominant. Sur les marchés obligataires, le crédit s'est montré particulièrement dynamique, tandis que les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines et britanniques. En revanche, les préoccupations budgétaires ont pesé sur les obligations d'État allemandes, françaises et japonaises. L'année a été particulièrement favorable aux marchés émergents et aux métaux précieux. A l'inverse, le dollar et le pétrole ont chuté.

Economie

Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs avec la Chine, l'UE et le Japon, a ensuite permis une détente progressive. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains atteignait 17% en fin d'année, contre 2% en début d'année, un plus haut depuis 1935. Néanmoins, l'économie mondiale a bien résisté.

La croissance américaine a été solide à +2,3% sur un an au troisième trimestre, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. Le marché du travail a toutefois commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. En parallèle, le taux de chômage a continué d'augmenter pour s'établir à 4,4% en décembre. En dépit des augmentations de droits de douane, l'inflation s'est stabilisée sur un niveau légèrement inférieur à 3%. Par ailleurs, la fin d'année a été marquée par la fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre, le plus long shutdown de l'histoire américaine.

Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été ont conduit la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur, avec trois baisses consécutives de 25 points de base entre septembre et décembre, à 3,50%-3,75%. S'agissant des mesures non conventionnelles, la Fed a d'abord annoncé en mars un ralentissement du rythme de réduction de son bilan, avant de mettre fin à cette politique en octobre, puis d'indiquer en décembre un retour à une politique d'expansion, pour éviter des tensions sur le marché monétaire. A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a accéléré à +1,4% sur un an au troisième trimestre, la résistance de la demande intérieure contrebalançant le frein du commerce extérieur. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +2,8% en Espagne, +0,9% en France, +0,6% en Italie et +0,3% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3% en novembre. L'inflation a légèrement baissé pour revenir à +2,0% sur un an en décembre. Dans ce contexte, après quatre baisses successives de 25 points de base de son taux directeur, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement à compter de septembre, ramenant le taux de dépôt à 2,00%.

En Allemagne, les élections fédérales anticipées du 23 février 2025 ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, François Bayrou a été contraint de démissionner à la suite de l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre. Il a été remplacé par Sébastien Lecornu, lui-même contraint de démissionner, avant d'être finalement appelé à ses fonctions.

En Chine, la croissance a surpris favorablement, atteignant +4,8% sur un an au troisième trimestre. La demande intérieure a été freinée par la crise du secteur immobilier et par les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. Toutefois, le commerce extérieur a largement soutenu l'activité, l'excédent commercial atteignant un niveau record à près de 1 200 milliards de dollars sur l'année. Les exportations sont restées vigoureuses : les ventes vers les États-Unis ont chuté, mais la baisse a été compensée par la demande du reste du monde. En parallèle, les importations n'ont progressé que modérément.

Marchés

Malgré un pic de volatilité au printemps, lié aux annonces sur les droits de douane réciproques, la plupart des classes d'actifs ont affiché de bonnes performances. L'appétit pour le risque a notamment été porté par la résilience de l'économie mondiale, les baisses de taux de la Fed et un optimisme persistant vis-à-vis de l'IA.

Au niveau des marchés actions, l'indice MSCI World All Country en dollars a progressé de +20,6%. Les marchés émergents ont nettement surperformé les marchés développés, l'indice MSCI Emerging Markets affichant une hausse de +30,6%, contre +19,5% pour le MSCI World.

Parmi les pays développés, le Topix a progressé de +22,4%, l'Euro Stoxx de +21,2% et le S&P 500 de +16,4 %. Le CAC 40 a nettement sous-performé avec une hausse de +10,4%, en raison notamment de l'incertitude politique.

Pour un investisseur européen non couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face au dollar (+13,4%) et au yen (+13,0%) réduit sensiblement la performance des indices libellés dans ces devises.

Au niveau des marchés obligataires, tous les segments ont enregistré des performances positives dans la zone euro : +8,7% pour l'indice Bloomberg AT1, +5,2% pour l'indice BofA des obligations High Yield, +3,0% pour l'indice BofA des obligations Investment Grade et +0,6% pour l'indice BofA des obligations d'État.

Les taux à 10 ans des obligations d'État ont enregistré des évolutions très contrastées : des hausses significatives au Japon (+109 pb), en Allemagne (+45 pb) et en France (+29 pb), contre un recul marqué aux États-Unis (-44 pb) et au Royaume-Uni (-23 pb), où les taux à deux ans ont baissé encore davantage.

Au niveau des matières premières, l'indice S&P GSCI est resté globalement stable. Néanmoins, le prix du baril de Brent a baissé de 19%, passant de 75 à 61 USD. L'indice Bloomberg des métaux précieux a progressé de 80,2%, porté notamment par une forte hausse des prix de l'or et de l'argent.

POLITIQUE DE GESTION

Janvier 25

À l'issue de sa première réunion de l'année de politique monétaire, la Fed a, de manière unanime, décidé de maintenir inchangée sa fourchette de taux directeurs (4,25%-4,5%) après trois baisses consécutives en fin d'année dernière. Si cette décision était largement anticipée et préparée par les membres de la Fed, celle-ci s'est gardée de donner toute indication pour la suite. Lors de la conférence de presse, Jerome Powell a confirmé que l'institution n'était pas dans l'urgence pour ajuster sa politique monétaire, malgré le fait qu'il la considère encore comme « significativement restrictive ». On notera que l'inflation américaine a repris le chemin de hausse depuis quelques mois, à 2,9% en décembre contre 2,4% en septembre (données en glissement annuel). L'inflation sous-jacente reste quant à elle globalement stable à 3,2 % en décembre.

À fin janvier, le marché anticipait une nouvelle baisse des taux de la Fed vers le mois de juin, mais restait hésitant sur l'éventualité d'une seconde baisse des taux d'ici la fin de l'année 2025. Sur les marchés obligataires, les taux des Treasuries se sont tendus dans la première quinzaine de janvier avant de se détendre ensuite, terminant le mois sur un bilan neutre. Le taux des emprunts d'État à 1 an a progressé de 1 point de base à 4,15%, tandis que le taux à 10 ans a perdu 3 points de base à 4,54%.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement bancaires et Bons du Trésor américain, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille et la maturité moyenne pondérée fixe à 82 jours.

Février 25

La Fed n'a pas tenu de réunion de politique monétaire en février. La prochaine aura lieu le 19 mars, mais aucune baisse de taux n'est attendue avant le mois de juin. Les anticipations sur l'ensemble de l'année ont légèrement évolué en faveur d'une baisse de taux supplémentaire : alors que fin janvier, le marché hésitait entre 1 et 2 baisses de taux de la Fed en 2025, il hésite désormais entre 2 et 3 baisses. Ces données restent largement conformes aux anticipations des membres de la Fed publiées en décembre. Du côté des statistiques, l'inflation poursuit son rebond progressif. Elle a atteint 3,0% en janvier aux Etats-Unis, contre 2,4% en septembre (données sur 12 mois glissants). L'annonce de l'entrée en vigueur de nouveaux droits de douane dans le courant des prochains mois (notamment vis-à-vis des produits européens) pourrait contribuer à ce regain inflationniste, mais le marché n'a guère montré d'inquiétude à cet égard ce mois-ci. L'inflation sous-jacente reste d'ailleurs toujours stable depuis 6 mois autour de 3,3%.

Sur le marché obligataire, les Treasuries à 10 ans ont vu leur taux baisser en février pour revenir autour de 4,25%, contre 4,5% fin janvier. Même mouvement sur le taux à 2 ans, revenu autour de 4,05 % contre 4,20% un mois plus tôt.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement bancaires et Bons du Trésor américain, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille et la maturité moyenne pondérée fixe à 89 jours.

Mars 25

Aux Etats-Unis, la Fed a conservé en mars son statu quo de janvier, laissant son taux directeur inchangé dans une fourchette comprise entre 4,25 et 4,50%. La banque centrale est particulièrement vigilante face au risque de rebond de l'inflation lié à la hausse des droits de douane. Les anticipations d'inflation ont d'ailleurs bondi dans les enquêtes de terrain auprès des ménages américains, mais les anticipations de marché (dérivées des swaps) restent quant à elles relativement modérées, avec l'anticipation d'un rebond seulement temporaire du niveau des prix. De fait, l'inflation reste globalement stable (2,8% en février sur 12 mois glissants), mais ce chiffre ne prend pas encore en compte l'impact des droits de douane.

Dans ce contexte d'incertitude relative aux risques de regain inflationniste et aux craintes de ralentissement économique, les marchés restent confiants dans le scénario d'un assouplissement progressif des taux de la Fed, avec une première baisse attendue le 18 juin, suivie de deux baisses supplémentaires au second semestre. Les investisseurs anticipent désormais sur l'année 2025 environ 75 bps de baisse de ses taux directeurs.

Sur le marché obligataire, les T-Notes sont globalement restés stables ou en légère baisse sur l'ensemble du mois de mars, les échéances de 2 à 5 ans ayant perdu de l'ordre de 10 points de base.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement bancaires et Bons du Trésor américain, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille et la maturité moyenne pondérée fixe à 79 jours.

Avril 25

La Fed n'a pas tenu de réunion de politique monétaire en avril et le marché ne s'attend pas à une évolution des taux directeurs à l'occasion de la réunion du 7 mai. Pour autant, les annonces relatives aux droits de douane ont provoqué une forte évolution des anticipations. Ainsi, à fin avril, les marchés intègrent désormais 4 baisses des taux de la Fed d'ici la fin de l'année pour revenir dans la fourchette 3,25-3,50%.

La perspective d'une hausse de l'inflation liée à l'introduction des droits de douane a en effet été surcompensée par la perspective d'un ralentissement de la croissance qui amènerait la Fed à assouplir sa politique monétaire. On notera également que l'inflation américaine s'est tassée à 2,4% en mars (sur 12 mois glissants), revenant à son plus bas niveau depuis mars 2021. Les taux des marchés obligataires ont quant à eux connu une forte volatilité. Les taux à 2-3 ans se sont finalement comprimés d'environ 20 bps sur le mois, tandis que le taux à 10 ans est resté presque inchangé.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement sur des Bons du Trésor américain, et quelques émetteurs bancaires, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est fixée à 88 jours. En fin de mois, le rendement brut moyen de la sicav s'élevait à 4,25 %.

Mai 25

Conformément à la ligne adoptée depuis le début de l'année, la Fed a conservé son statu quo monétaire à l'occasion de la réunion du 7 mai, avec un taux directeur toujours compris entre 4,25% et 4,50%. Le marché anticipe une poursuite de cet attentisme lors de la réunion du 18 juin, mais considère qu'une baisse de 25 bps sera décidée lors de la réunion du 17 septembre.

La Réserve Fédérale reste en effet vigilante aux effets potentiellement inflationnistes de la politique américaine, et Jerome Powell résiste aux pressions de l'exécutif demandant une baisse rapide des taux directeurs. Les statistiques restent néanmoins encourageantes à ce stade avec une inflation toujours modérée et inférieure aux attentes, à seulement 2,3% sur 12 mois en avril. Le repli de la croissance américaine au T1 (-0,2% face au T4 2024, après une première estimation à -0,3%) plaide également pour un allègement progressif du taux directeur. Les espoirs d'un assouplissement rapide des taux de la Fed étaient toutefois moins forts au 31 mai qu'au 30 avril, le choc du « Liberation Day » étant désormais passé. Sur les marchés obligataires, le taux US à 1 an est ainsi remonté d'environ 24 bps en mai pour finir à 4,10%. Le taux à 10 ans a connu un rebond de même ampleur pour terminer à 4,41%.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement sur des Bons du Trésor américain, et quelques émetteurs bancaires, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est fixée à 100 jours. La sicav affiche une performance depuis le début de l'année de + 1,61 %.

Juin 25

La Fed a maintenu ses taux inchangés à l'issue de sa réunion du 18 juin. Jerome Powell a réaffirmé sa prudence face au risque de rebond de l'inflation au cours des mois à venir, même si les données restent toujours modérées à ce stade (inflation à 12 mois : +2,4% en mai). Cette décision prend le contrepied des demandes répétées de l'exécutif américain pour un abaissement rapide des taux directeurs, la Fed ayant à cœur de prouver son indépendance face aux pressions exercées sur sa politique monétaire. Ce choix a relancé les spéculations relatives au remplacement de Jerome Powell par une autre personnalité plus sensible aux souhaits du président américain, qui s'est exprimé avec vigueur sur le sujet. Le marché continue d'anticiper un statu quo de la Fed pour la réunion du 30 juillet, mais anticipe une à deux baisses de taux à partir de septembre. Sur les marchés obligataires, les taux américains se sont apaisés de 10 à 20 points de base en juin sur la plupart des échéances de la courbe.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement sur des Bons du Trésor américain, et quelques émetteurs bancaires, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est fixée à 88 jours. En fin de mois, le rendement brut moyen de la sicav s'élevait à 4,25 %.

Juillet 25

La Réserve fédérale (Fed) a conservé ce mois-ci ses taux directeurs pour la cinquième fois consécutive dans la fourchette actuelle de 4,25%-4,5%, malgré l'opposition de deux votants du comité (par ailleurs prétendants à la succession de J. Powell). Dans sa conférence de presse, J. Powell a insisté sur le « bon positionnement » de la politique actuelle jugée « modérément restrictive ».

Désormais, le marché anticipe que la Fed pourrait baisser ses taux plus tard en 2025, potentiellement dès septembre, mais cela dépendra des données économiques à venir, notamment l'inflation et le marché de l'emploi. La banque centrale sera en effet en mesure de d'assouplir sa politique monétaire lorsqu'elle aura davantage de visibilité sur les conséquences économiques de la guerre commerciale.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement sur des Bons du Trésor américain, et quelques émetteurs bancaires, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 2 à 4 mois.

Août 25

La Fed n'a pas tenu de réunion de politique monétaire en août, mais Jerome Powell s'est exprimé à l'occasion du traditionnel symposium annuel de Jackson Hole. Le président de la Fed a notamment insisté sur l'apparition de risques (ralentissent de la croissance, marché du travail), confirmant l'espoir d'une baisse des taux le 17 septembre. Pour autant, la Fed reste préoccupée par le risque inflationniste induit par l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane de l'administration américaine. Les données d'inflation restent modérées à ce stade, mais semblent en effet avoir repris le chemin de la hausse depuis le mois de juin (2,7% sur 12 mois). Fin août, le marché anticipait au total 2 baisses de taux (-25 bps chacune) de la Fed d'ici la fin de l'année (septembre et décembre), et 3 à 4 baisses supplémentaires en 2026. Dans ce contexte, l'écart entre les taux longs (10 Y) et les taux courts (2 Y) s'est accentuée, le taux des T- notes américains à 2 ans ayant reculé en août de 34 bps pour clôturer à 3,61 %.

L'encours du portefeuille est en hausse. Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement bancaires et Bons du Trésor américain, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité 3 mois.

Septembre 25

Comme attendu, le 17 septembre, la Fed a baissé son taux directeur de 25 bps, ramenant celui-ci dans une fourchette de 4,00 %- 4,25 %. La banque centrale américaine a ainsi repris ses baisses de taux après une pause de 9 mois, le précédent mouvement ayant eu lieu en décembre 2025. À cette occasion, la Fed a mis à jour ses projections (ses célèbres « dots »), et la médiane de ses anticipations indique que deux baisses de 25 bps chacune sont attendues au T4 2025. Lors de sa conférence de presse, Jerome Powell a indiqué que cette reprise des baisses de taux s'inscrivait dans une logique des gestions des risques, ceux notamment liés au ralentissement du marché du travail l'emportant désormais sur l'inflation. De fait, les dernières données mensuelles montrent que le moteur des créations nettes d'emplois aux Etats-Unis, pourtant si résilient depuis l'après-Covid, est désormais à l'arrêt.

Dans ce contexte, les taux américains ont poursuivi leur baisse ce mois-ci sur toutes les échéances. Les Treasuries à 1 an ont vu leur rendement baisser de 23 bps à 3,62%, et celles à 10 ans ont vu leur rendement baisser de 10 bps à 4,13%.

Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement bancaires et Bons du Trésor américain, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 2 à 4 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est de 48 jours.

Octobre 25

Le 29 octobre, la Fed a réduit ses taux directeurs de 25 points de base pour les porter à 3,75-4% en réponse à un marché du travail qui se refroidit, à une expansion économique modérée et à une augmentation de l'inflation plus lente que prévu (actuellement à 3% sur 12 mois). Le « shutdown » de l'administration américain a également joué en faveur d'une baisse des taux avec un impact sur la croissance estimé à 0,1% du PIB par semaine de blocage, auquel s'ajoute l'arrêt de la publication de certaines statistiques économiques, réduisant la visibilité sur l'économie américaine. En conférence de presse, Jerome Powell a toutefois souligné de fortes divergences au sein de la Fed, rendant incertaine une autre baisse des taux directeurs en décembre. Dans ce contexte, les marchés ont ajusté leurs anticipations, avec désormais 60-70% de probabilité de voir une baisse de 25 bps à la réunion de décembre, contre 100% auparavant. Le FOMC a également annoncé que le processus de réduction du bilan entamé il y a plus de 3 ans se terminera au début du mois de décembre, après que les signaux de tension sur les marchés monétaires se sont intensifiés. Le produit des placements du Trésor arrivant à échéance sera désormais réinvesti.

L'encours de la sicav est en baisse. Au cours du mois, les investissements au sein du portefeuille ont porté sur des émetteurs majoritairement sur des Bons du Trésor américain, et quelques émetteurs bancaires, et essentiellement réalisés sur des titres de maturité allant de 3 à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est fixée à 75 jours.

Novembre 25

La Fed n'a pas tenu de réunion en novembre et l'incertitude demeure quant à une nouvelle baisse de taux le 10 décembre. Le consensus de marché penche de plus en plus pour une nouvelle baisse de 25 bps, ce qui amènerait le taux directeur dans une fourchette de 3,50-3,75%. 2 à 3 baisses de taux supplémentaires sont attendues en 2026. L'administration américaine n'a pas publié de statistique d'inflation en novembre, mais la trajectoire semble globalement sous contrôle. Côté emploi, sujet très surveillé depuis les inquiétudes formulées à ce sujet par Jerome Powell, les dernières statistiques restaient difficiles à lire avec à la fois une baisse des inscriptions hebdomadaires au chômage mais une hausse du taux de chômage, au plus haut depuis 4 ans. Sur les marchés obligataires, les taux américains ont baissé ce mois-ci : -10 bps à 3,60% à 1 an, et -9 bps à 4,01% à 10 ans.

Au sein du portefeuille, la majorité des investissements s'est portée sur des Bons du Trésor américain ayant essentiellement des maturités comprises entre 2 et 4 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est fixée à 61 jours.

Décembre 25

Le 10 décembre, la Fed a de nouveau baissé de 25 bps son taux directeur (désormais situé entre 3,5% et 3,75%), enchaînant ainsi 3 baisses de taux consécutives depuis le mois de septembre. Les « colombes » l'ont ainsi emporté sur les « faucons » au sein du FOMC, malgré des opinions très partagées. Les membres de la Fed disposaient de peu de données pour prendre leur décision : la baisse de l'inflation (à 2,7% fin novembre) et la hausse du chômage (à 4,6%) n'ont été connues qu'après l'annonce de la Fed, tout en confirmant l'orientation prise par la banque centrale. La pression de l'exécutif américain en faveur d'une baisse des taux plus importante reste par ailleurs toujours présente. Le marché n'anticipe pas de nouvelle décision le 28 janvier prochain, mais prévoit 2 à 3 baisses de taux courant 2026. Sur les marchés obligataires, les taux courts américains ont baissé ce mois-ci (-12 bps à 3,47% à 1 an), mais les taux longs ont monté (+14 bps à 4,14% à 10 ans).

Au sein de la sicav, nous avons poursuivi nos renouvellements en Bons du trésor américain et quelques émetteurs bancaires de maturités comprises entre 2 et 4 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille est en légère baisse, passant de 61 à 53 jours.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIT STAT TREA BIL ZCP 28-11-25	9 712 673,67	21 393 109,52
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	12 321 684,28	14 979 366,32
BNP Paribas Funds USD Money MarketClassicR	14 261 698,58	12 464 838,39
LA BANQUE POSTALE 260225 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 040325 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 270225 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 210225 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 250225 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 280225 FIX 0.0	7 999 044,56	8 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 020425 FIX 0.0	7 999 040,12	8 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN USD

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -**

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -**

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	68	35 568 054

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SICAV LAZARD USD MONEY MARKET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV LAZARD USD MONEY MARKET

10 avenue Percier

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD USD MONEY MARKET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD USD MONEY MARKET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

13/3/2026

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SICAV LAZARD USD MONEY MARKET

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV LAZARD USD MONEY MARKET

10 avenue Percier

75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la SICAV LAZARD USD MONEY MARKET,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

13/3/2026

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	70 671 876,93	166 115 160,24
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	62 107 697,53	166 115 160,24
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	8 564 179,40	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 483 082,42	6 109 488,67
OPCVM	5 483 082,42	6 109 488,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	76 154 959,35	172 224 648,91
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 795 671,46	2 192 991,29
Comptes financiers	4 788 233,32	15 897 868,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 583 904,78	18 090 860,18
Total de l'actif I+II	82 738 864,13	190 315 509,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	79 551 690,60	181 188 069,90
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 154 173,72	9 080 719,02
Capitaux propres I	82 705 864,32	190 268 788,92
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	82 705 864,32	190 268 788,92
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	32 999,81	46 720,17
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	32 999,81	46 720,17
Total Passifs : I+II+III+IV	82 738 864,13	190 315 509,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	483 815,86	-
Produits sur titres de créances	3 846 720,93	3 712 642,84
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	243 397,78	142 349,47
Sous-total produits sur opérations financières	4 573 934,57	3 854 992,31
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-6,61	-
Sous-total charges sur opérations financières	-6,61	-
Total revenus financiers nets (A)	4 573 927,96	3 854 992,31
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-379 014,48	-294 248,06
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-379 014,48	-294 248,06
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 194 913,48	3 560 744,25
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-855 193,10	4 260 953,99
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 339 720,38	7 821 698,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	530 759,68	622 745,68
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	530 759,68	622 745,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-361 747,71	581 653,85
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	169 011,97	1 204 399,53

Compte de résultat au 31/12/2025 en USD	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-266 173,60	115 092,87
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-19 264,11	19 110,54
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-285 437,71	134 203,41
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-69 120,92	-79 582,16
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-354 558,63	54 621,25
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 154 173,72	9 080 719,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de moins de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Daily Effective Compounded Federal Funds Rate. L'indicateur de référence est exprimé en USD. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, l'OPC ne constitue pas un investissement garanti.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en USD	48 437 780,26	74 099 722,74	88 146 838,44	190 268 788,92	82 705 864,32
Nombre de titres	30 220,000	45 601,490	51 735,402	106 343,619	44 462,282
Valeur liquidative unitaire	1 602,83	1 624,94	1 703,80	1 789,18	1 860,13
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,19	3,29	12,23	11,32	3,80
Capitalisation unitaire sur revenu	0,06	11,88	54,44	73,55	75,11

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en dollar us.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg(BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, le fonds n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction.

Des frais de transactions

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

<i>Frais facturés à l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion	FR0000284283	0,415%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à l'action	0,08%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à l'action	Néant
Commission de surperformance	Actif net	FR0000284283	Néant

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent

- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en œuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,08%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD USD MONEY MARKET	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en USD	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	190 268 788,92	88 146 838,44
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	104 911 348,47	166 752 754,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-216 914 508,52	-68 948 497,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 194 913,48	3 560 744,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	530 759,68	622 745,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-285 437,71	134 203,41
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	82 705 864,32	190 268 788,92

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	57 797,480	104 911 348,47
Actions rachetées durant l'exercice	-119 678,817	-216 914 508,52
Solde net des souscriptions/rachats	-61 881,337	-112 003 160,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	44 462,282	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD USD MONEY MARKET FR0000284283	Capitalisation	Capitalisation	USD	82 705 864,32	44 462,282	1 860,13

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers USD	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers USD	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers USD	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	70 671,88	70 671,88	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 788,23	-	-	-	4 788,23
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		70 671,88	-	-	4 788,23

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers USD	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	56 858,63	10 879,25	2 934,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 788,23	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	61 646,86	10 879,25	2 934,00	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers USD	Devise 1 EUR +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3,23	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-4,88	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-1,65	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers USD	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	70 671,88	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	70 671,88	-	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers USD)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	1 795 671,46
Total des créances		1 795 671,46
Dettes		
	Frais de gestion fixe	32 999,81
Total des dettes		32 999,81
Total des créances et des dettes		1 762 671,65

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	379 014,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			-

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 339 720,38	7 821 698,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	3 339 720,38	7 821 698,24
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 339 720,38	7 821 698,24

Action LAZARD USD MONEY MARKET

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 339 720,38	7 821 698,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 339 720,38	7 821 698,24
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 339 720,38	7 821 698,24
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 339 720,38	7 821 698,24
Total	3 339 720,38	7 821 698,24
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	169 011,97	1 204 399,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	169 011,97	1 204 399,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	169 011,97	1 204 399,53

Action LAZARD USD MONEY MARKET

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	169 011,97	1 204 399,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	169 011,97	1 204 399,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	169 011,97	1 204 399,53
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	169 011,97	1 204 399,53
Total	169 011,97	1 204 399,53
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en USD

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES DE CRÉANCES			70 671 876,93	85,45
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			62 107 697,53	75,10
Banques commerciales			24 341 678,14	29,43
BELFIUS BANQUE SA/NV 230226 FIX 0.0	USD	5 000 000	4 975 000,00	6,02
BPCE SA 100326 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 979 576,00	3,60
COOPERATIEVE RABOBANK UA 040226 FIX 0.0	USD	2 000 000	1 993 954,00	2,41
CREDIT AGRICOLE SA 270226 FIX 0.0	USD	4 000 000	3 977 812,00	4,81
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 020126 F	USD	1 500 000	1 499 698,50	1,81
INTESA SANPAOLO SPA 150526 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 961 660,64	3,58
LA BANQUE POSTALE. 020326 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 982 792,00	3,61
SG ZCP 07-04-26	USD	3 000 000	2 971 185,00	3,59
Services aux collectivités			28 857 365,31	34,90
UNIT STAT TREA BIL ZCP 02-04-26	USD	2 500 000	2 478 000,01	3,00
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-02-26	USD	1 500 000	1 495 008,75	1,81
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-03-26	USD	3 000 000	2 981 897,40	3,61
UNIT STAT TREA BIL ZCP 12-02-26	USD	1 500 000	1 493 896,29	1,81
UNIT STAT TREA BIL ZCP 13-01-26	USD	1 500 000	1 498 404,98	1,81
UNIT STAT TREA BIL ZCP 14-05-26	USD	2 500 000	2 468 401,38	2,98
UNIT STAT TREA BIL ZCP 15-01-26	USD	4 000 000	3 994 911,20	4,83
UNIT STAT TREA BIL ZCP 17-02-26	USD	4 500 000	4 479 815,01	5,42
UNIT STAT TREA BIL ZCP 19-03-26	USD	2 700 000	2 680 147,18	3,24
UNIT STAT TREA BIL ZCP 22-01-26	USD	1 300 000	1 297 433,96	1,57
UNIT STAT TREA BIL ZCP 29-01-26	USD	4 000 000	3 989 449,15	4,82
Services financiers diversifiés			8 908 654,08	10,77
BANQUE FEDERAT 270226 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 983 461,00	3,61
KBC BANK 020226 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 991 195,00	3,61
NATIXIS 230726 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 933 998,08	3,55
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			8 564 179,40	10,35
Pétrole et gaz			2 988 165,00	3,61
ENI SPA 110226 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 988 165,00	3,61
Services aux collectivités			2 591 560,40	3,13
AGENCE CENTRAL 060226 FIX 0.0	USD	2 600 000	2 591 560,40	3,13
Services financiers diversifiés			2 984 454,00	3,61
NATWEST MARKETS NV 240226 FIX 0.0	USD	3 000 000	2 984 454,00	3,61
TITRES D'OPC			5 483 082,42	6,63
OPCVM			5 483 082,42	6,63
Gestion collective			5 483 082,42	6,63
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	USD	2 800	3 558 959,29	4,30
BNP Paribas Funds USD Money MarketClassicR	USD	7 500	1 924 123,13	2,33
Total			76 154 959,35	92,08

plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	76 154 959,35
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	6 583 904,78
Autres passifs (-)	-32 999,81
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	82 705 864,32

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD USD MONEY MARKET	USD	44 462,282	1 860,13

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

LAZARD USD MONEY MARKET
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
413 215 476 R.C.S. PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

\$ 3 339 720,38	Somme distribuable afférente au revenu net
\$ 169 011,97	Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au revenu net

\$ 3 339 720,38	Capitalisation
------------------------	-----------------------

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

\$ 169 011,97	Capitalisation
----------------------	-----------------------

Rappel : les sommes distribuables des cinq derniers exercices ont été capitalisées.

8. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard USD Money Market

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard USD Money Market
Code ISIN : FR0000284283
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 18/11/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 27/08/1997 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Daily Effective Compounded Federal Funds Rate. L'indicateur de référence est exprimé en USD. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, l'OPC ne constitue pas un investissement garanti.

La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placement comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par la Sicav pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et la Sicav verrait alors sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. La maturité moyenne pondérée du portefeuille de la Sicav est inférieure ou égale à 6 mois et que sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois. La Sicav limitera son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Les titres à taux fixes de durée de vie supérieure à 397 jours sont couverts par des swaps de taux créant synthétiquement les caractéristiques des instruments à taux variables.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit la Sicav sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille de la Sicav est composé :

- d'obligations et de titres de créances négociables libellés en USD ou autres devises émis par des entreprises, des institutions financières, des Etats, ou des émetteurs publics ou supra nationaux de l'OCDE ou de l'Union Européenne à hauteur de 100% maximum de l'actif net.
- d'OPC monétaires court terme et monétaires de droit français à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis, à la condition que ces titres appartiennent à six émissions différentes au moins et qu'une même émission n'excède pas 30% du montant total de l'actif de l'OPC.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), la SICAV peut utiliser des futures sur taux et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change. La sicav peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des billets à court terme émis par les USA (US T-Bills) et/ou des Etats, agences et organismes supranationaux de l'Union Européenne, cf prospectus II. 2. 2.

La Sicav peut investir à hauteur de 20% de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera couvert du risque de change pour tous les actifs physiques libellés dans une devise autre que le Dollar US.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+1 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 14h00* (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition monétaire à valeur liquidative variable standard et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Indicateur de risque :



Période de détention recommandée :
3 mois



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois Exemple d'investissement : 10 000 \$		
Scénarios		Si vous sortez après 3 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 \$
	Rendement annuel moyen	-2,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 950 \$
	Rendement annuel moyen	-2,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 \$
	Rendement annuel moyen	-1,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 \$
	Rendement annuel moyen	-0,7%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/11/2021 - 28/02/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 - 31/10/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 - 31/01/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que 10 000 USD sont investis

	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	252 \$
Incidence des coûts (*)	2,5%

(*) ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis dans les autres PRIIP.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 \$
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 \$

Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	10 \$
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 \$
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 \$

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 mois) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=UM1

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard USD Money Market

Identifiant d'entité juridique : 969500NROKBESHV07094

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 16,93% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

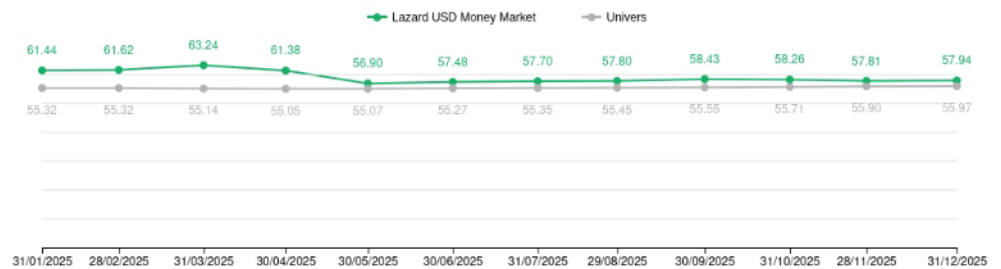
Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

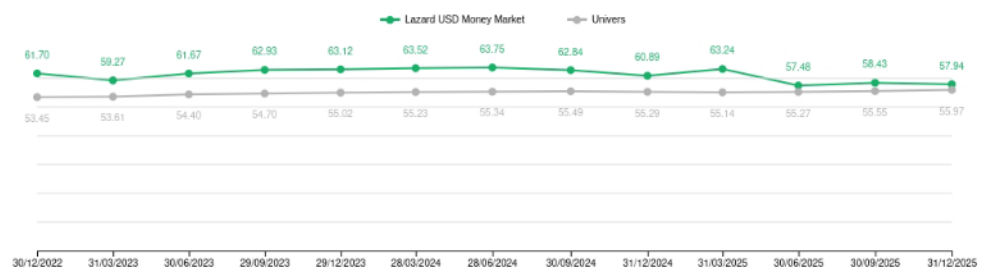
La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs figure dans la notice méthodologique ESG disponible sur le site Internet de la société de gestion.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	5,33%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	1,71%
Augmentation température implicite	≤2°C	14,93%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	0,51%
Alignement à la Taxinomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	0,52%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	3,70%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	11,80%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	--
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	5,92%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	15,78%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" :

www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	BELFIUS BANQUE SA/NV 230226 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,95%	BELGIQUE
2	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 131125 F	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,25%	FRANCE
3	CREDIT AGRICOLE SA 301025 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	3,25%	FRANCE
4	AGENCE CENTRAL 081025 FIX 0.0	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,90%	FRANCE
5	AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IV-	OPC	2,44%	FRANCE
6	BNP PARIBAS FUNDS USD MONEY MARKETCLASSICR	OPC	2,41%	FRANCE
7	UNIT STAT TREA BIL ZCP 28-11-25	ADMINISTRATION PUBLIQUE	2,29%	ÉTATS-UNIS
8	SWEDBANK AB. 240725 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,18%	SUÈDE
9	NATIXIS 231225 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,52%	FRANCE
10	NORDEA BANK ABP. 210525 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,46%	FINLANDE
11	NATWEST MARKETS NV 241125 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,31%	PAYS-BAS
12	BANQUE FEDERAT 280725 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,31%	FRANCE
13	SOCIETE GENERALE 311025 FIX 0.0	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,31%	FRANCE
14	UNIT STAT TREA BIL ZCP 13-03-25	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,25%	ÉTATS-UNIS
15	UNIT STAT TREA BIL ZCP 25-09-25	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,24%	ÉTATS-UNIS

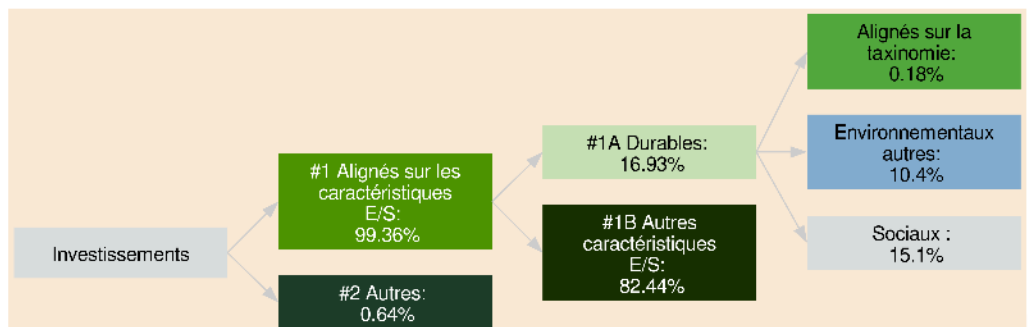
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

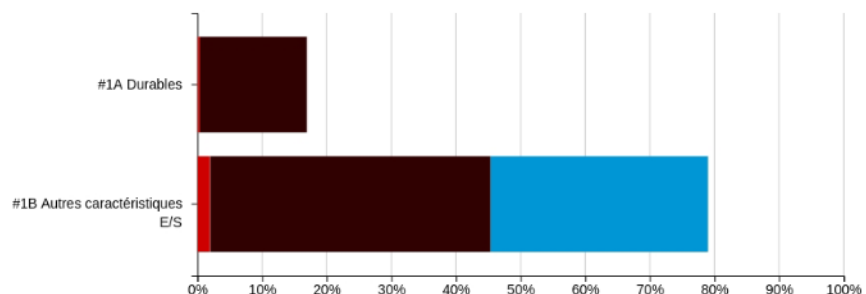
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	0.29%	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		1.92%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		0.07%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles		0.01%
Transports et entreposage		
Activités financières et d'assurance	16.63%	43.36%
Activités immobilières		0.01%
Administration publique		33.63%
Activités extra-territoriales		

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 1,86% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

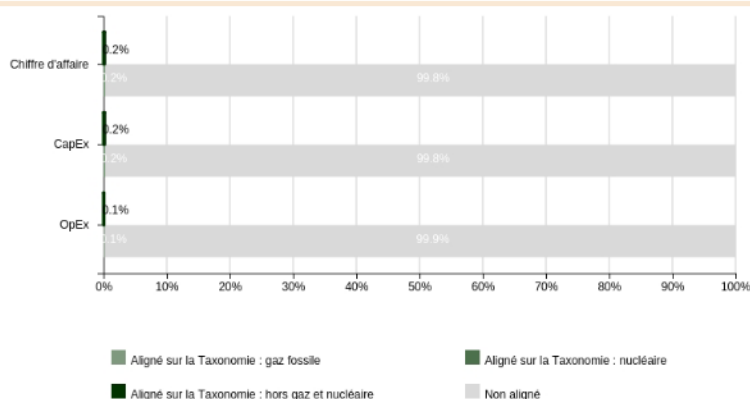
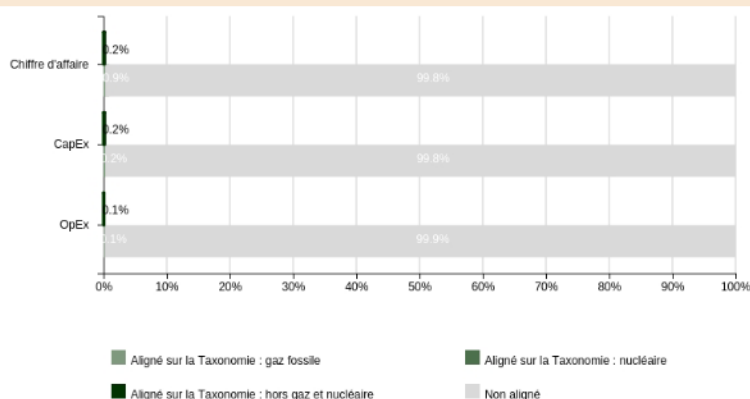
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 10,40%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 15,10%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,64%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,36%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total en pourcentage de l'actif total à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de ISS ESG

L'univers ESG de référence du portefeuille est :

ICE BofAML 1-3 Year Euro Corporate Index Total Return EUR Code Bloomberg : ER01 Index

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.